



Après Lubrizol: Les apprentis sorciers du gouvernement seront-ils rappelés à la raison?

Les événements intervenus la semaine dernière à Rouen sont dramatiques pour la population, l'environnement et l'économie d'un territoire dépassant largement le périmètre de l'agglomération de Rouen. Le temps de l'analyse des causes de cette catastrophe n'est pas encore venu, et les agents du ministère de l'Ecologie présents dans l'ensemble de ses services et opérateurs restent à ce stade pleinement mobilisés dans la gestion post-crise.

Pour autant, l'accident majeur que constitue cet incendie interroge nombre d'orientations de fond du gouvernement :

- **Décider de la baisse de 10 % des effectifs du ministère de l'Ecologie d'ici 2020, 20 % depuis 2015**
- **Placer l'ensemble des services territoriaux de l'État sous la tutelle exclusive du ministère de l'Intérieur**, plaçant de fait les enjeux de court terme comme priorité dans les décisions
- **Affaiblir la réglementation et son application**, allant jusqu'à permettre aux Préfets de déroger aux normes et d'inviter les acteurs économiques à s'auto-contrôler
- **Annoncer un vaste mouvement de décentralisation « à la carte »** en matière d'environnement, de transports et de logement, nouveau retrait majeur de l'État sur les questions d'aménagement du territoire et de prévention des risques

La vision de madame Gourault, ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, est de ce point de vue édifiante : **passer de « L'État Ingénieur à l'État jardinier » !**

A l'aune de ces derniers événements, **les décideurs d'aujourd'hui mettent en place les éléments pour récolter demain bon nombre de Lubrizol**. Si leur objectif est d'exonérer l'État de ses responsabilités, la réaction de la population rouennaise devrait les convaincre que celui-ci restera toujours le recours en cas de crise. **Alors autant lui laisser les moyens de les prévenir et les gérer !!**

Dans ce contexte, la FEETS-FO exige la révision à la hausse des moyens nécessaires à la conduite des politiques publiques dans le cadre du triennal budgétaire 2020 – 2022, l'arrêt immédiat des baisses d'effectifs et la création de postes selon les besoins, inscrites au projet de loi de finances 2020, un moratoire sur les suppressions ou transferts de missions ainsi que sur les restructurations des établissements et services pour rehausser les moyens et les ambitions de l'intervention publique au service de l'urgence écologique, et le retrait des projets de décret relatifs à la protection des sites classés.

Paris, le 2 octobre 2019